



# **JARDINS, TERRASSES, BALCONS... COMMENT ÉVITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE?**

**ATTAQUONS-LES ENSEMBLE!**

CONTACTEZ LE N° VERT

**0 800 10 40 11**

**Estérel**  
**côte d'azur**  
**AGGLOMÉRATION**

## ➤ SERVICE DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES – CAMPAGNES DE DÉMOUSTICATION

Le Service de Lutte Contre les Nuisibles (LCN) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération été créé pour améliorer le confort de vie des administrés en limitant les nuisances occasionnées par les moustiques et pour prévenir les risques sanitaires liés à la colonisation de notre territoire par le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur potentiel des maladies de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika.

Les agents du service LCN effectuent des traitements biologiques préventifs réguliers sur plusieurs milliers de gîtes larvaires (lieux de ponte), inventoriés sur le domaine public et les parties communes du domaine privé : zones marécageuses, ruisseaux et rus, bassins de rétention, fossés en bordure de route, avaloirs en eau du réseau pluvial, chambres de télécommunication inondées, caniveaux en eau...

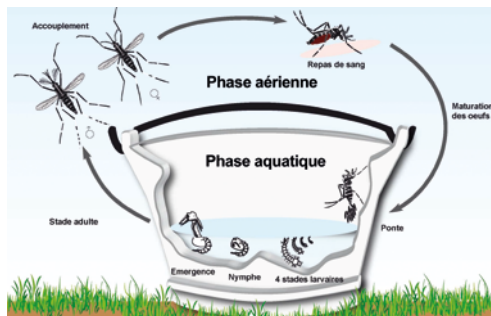
En complément, des visites à domicile sont organisées afin de sensibiliser les particuliers aux gestes simples de prévention à mettre en œuvre pour lutter contre le moustique tigre. Ces interventions permettent d'identifier les gîtes larvaires à l'origine de sa prolifération au niveau de leurs jardins, terrasses ou balcons pour les éliminer et mettre ainsi durablement un terme aux nuisances induites.

## ➤ LISTE DES GÎTES DE PRÉDILECTION DU MOUSTIQUE TIGRE ET SOLUTIONS

Dans cette note d'information, le service LCN vous présente une liste, non exhaustive, des lieux de ponte observés le plus souvent au niveau des jardins, terrasses ou balcons des particuliers visités dans le cadre d'opérations de prospection. Pour chaque type de gîte larvaire, le risque de prolifération de moustique est identifié. Des recommandations, le plus souvent sous forme d'actions simples à mettre en œuvre, sont ensuite formulées pour permettre d'éliminer ou à défaut de neutraliser ce risque. Il s'agit toutefois d'une lutte collective dont l'efficacité dépendra, chaque année, de votre niveau de participation et de celui de votre voisinage proche.

**IMPORTANT :** Les nuisances occasionnées par le moustique tigre en milieu urbain proviennent principalement des innombrables points d'eau stagnants présents autour des habitations individuelles et collectives : réserves d'eau de pluie, puits, soucoupes, arrosoirs, seaux, bâches, regards, terrasses sur plots, piscines non entretenues, terrasses sur plots, récipients divers, pompes de relevage...

## ➤ À SAVOIR SUR LES MOUSTIQUES...



Les moustiques sont des insectes dont le cycle de vie comprend une première phase aquatique (stades larvaire et nymphal) et une seconde aérienne. La présence d'eau stagnante pendant une période suffisante, environ 1 semaine en période favorable, est donc une condition indispensable à leur développement.

À l'échelle de nos jardins, terrasses ou balcons, le moustique tigre parvient à pondre ses œufs et donc à se reproduire dans la moindre collection d'eau artificielle laissée à sa disposition par l'Homme.

Cet insecte a un rayon d'action très limité autour de son lieu de ponte (environ 100 m). Si vous subissez une forte nuisance à votre domicile, il est important d'identifier les points d'eau stagnants à l'origine de sa prolifération chez vous et/ou dans votre voisinage proche pour y mettre un terme.

### RÉSERVES D'EAU (CUVES, PUIITS, BIDONS OU TOUT RÉCÉPTACLE DE STOCKAGE)

Le stockage des eaux de pluie pour l'arrosage (ou usages divers) est une bonne pratique. Toutefois, en l'absence de certaines précautions, d'énormes quantités d'eau stagnante sont mises à disposition des moustiques et favorisent leur pullulation.



**IMPORTANT :** La plupart des réserves d'eau vendues dans le commerce ne sont pas hermétiques ! La présence de couvercle ne suffit pas à empêcher le moustique de pénétrer à l'intérieur, par l'arrivée d'eau ou la surverse notamment.

## SOLUTIONS

- Couvrir les réserves d'eau avec de la moustiquaire (ou du tissu) de façon à créer un filtre entre l'arrivée d'eau et la base du réceptacle et les rendre ainsi totalement hermétiques. Vérifier que les moustiques ne puissent pas accéder à l'eau (un simple interstice suffit) et que la toile de protection ne trempe pas dans l'eau.
- À défaut, traiter régulièrement l'eau à l'aide d'un produit antilarvaire agréé disponible en jardinerie et surveiller l'apparition de larves. Vidanger et nettoyer la cuve en cas d'infestation.



### POTS, SEAUX, POUBELLES DE JARDINS, ARROSOIRS, BÂCHES, VASES, PNEUS, BACS, JOUETS D'ENFANTS, BROUETTES ET RÉCEPTACLES DIVERS

Ensemble de récipients susceptibles de collecter et retenir durablement les eaux de pluie ou d'arrosage lorsqu'ils sont stockés ou abandonnés en extérieur. Stagnation d'eau pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines.



## SOLUTIONS

### GÎTES PHYSIQUEMENT SUPPRESSIBLES :

- Mettre les réceptacles à l'envers, ou les stocker à l'abri (garage, cave, abri de jardin...) ou pour certains les percer pour que l'eau puisse s'écouler (poubelles de jardin, caisses...) voire les jeter à la déchetterie.
- Tendre les bâches pour éviter la formation de poches d'eau dans les plis.

**ATTENTION** aux pots et bacs entassés et stockés les uns dans les autres. Parmi ceux que l'on pense troués, certains se révèlent étanches et retiennent de l'eau. Le moustique parviendra à se faufiler pour s'y reproduire.

### PISCINES NON ENTRETENUES OU HORS SERVICE

Une piscine dont le bassin n'est pas régulièrement entretenu (absence de filtration, de chloration ou autre procédé), se transforme en gîte larvaire pour différentes espèces de moustiques.

**ATTENTION** : les moustiques peuvent se développer sur la bâche étanche d'une piscine en service.

## SOLUTIONS

- Entretenir régulièrement les piscines, les maintenir en service minimum toute l'année ou à défaut les remettre en service continu dès le 1<sup>er</sup> avril jusqu'à fin octobre de chaque année.
- Pour les résidences secondaires, les propriétaires doivent faire entretenir leurs piscines en leur absence. Ces règles d'hygiène doivent être appliquées non seulement par respect du Règlement Sanitaire Départemental mais également par respect du voisinage.
- Empêcher la formation de poches d'eau sur les bâches de protection jusqu'à remise en service de l'équipement ou opter pour une bâche perméable.
- En cas de panne du système de filtration, chlorer le bassin jusqu'à réparation et surveiller le développement de larves de moustiques



### SOUCOUPES DE POTS ET DE JARDINIÈRES

Présence permanente d'eau stagnante dans les soucoupes due à un arrosage excessif et trop fréquent.



## SOLUTIONS

- Mettre du sable dans la soucoupe autour de la base du pot. La plante profitera de l'humidité sans que le moustique soit à même de se reproduire.
- Limiter les arrosages pour permettre une mise à sec complète de la soucoupe au moins une fois par semaine.

### SIPHONS DE SOL

Stagnation d'eau permanente au niveau du rebord central. Type d'équipement installé souvent à tort sur le réseau pluvial en l'absence de remontée de mauvaises odeurs.



## SOLUTIONS

- Percer les siphons ou réaliser une encoche dans le rebord central pour permettre à l'eau de s'évacuer intégralement. À défaut, les assécher, les purger régulièrement au jet d'eau ou les traiter au chlore.
- Remplacer les siphons par des regards d'évacuation simples sans décanneur.

### REGARDS DU RÉSEAU PLUVIAL ÉQUIPÉS D'UN DÉCANTEUR

Stagnation d'eau durable au niveau du décanneur/ piège à sable (Tuyau d'évacuation du regard surélevé par rapport au fond du bac étanche).



## SOLUTION

- Bétonner le fond du bac jusqu'à hauteur de la base du tuyau d'évacuation ou percer le fond pour favoriser l'infiltration progressive de l'eau dans le sol ou assécher le bac après chaque épisode pluvieux entre début mai et fin octobre chaque année ou traiter régulièrement l'eau à l'aide d'un produit antilarvaire agréé ou à défaut avec du chlore.

### BASSINS D'ORNEMENTS ET FONTAINES SANS POISSONS

Un bassin ou une fontaine sans poissons est une source importante de prolifération de moustiques, tigre notamment.



## SOLUTIONS

- Introduire des prédateurs de larves de moustiques (poissons rouges, gambusies...) et veiller à ce qu'ils aient accès à tous les recoins en eau du bassin.
- À défaut, traiter régulièrement l'eau avec des produits antilarvaires agréés (ou du chlore) et faire fonctionner le système de filtration.
- Percer le bassin et le combler de terre s'il n'a plus vocation à être entretenu.

### TERRASSES SUR PLOTS

Stagnation d'eau permanente sous les dalles de la terrasse occasionnée par une contrepenne et/ou une surélévation de quelques centimètres des exutoires

(pissettes) par rapport au niveau de la surface étanchéifiée de l'ouvrage (malfaçons). Accès à l'eau aisé pour les moustiques à travers les écartements de dalles et les pissettes.



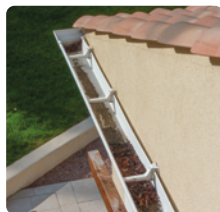
## SOLUTIONS

- Si de l'eau stagne plus de 6 jours sous les dalles après un épisode pluvieux ou un lessivage : Assécher la terrasse en pompant l'eau à l'aide d'un aspirateur à eau, ou traiter régulièrement l'eau à l'aide de produits antilarvaires agréés ou à défaut avec du chlore (poudre/galets).
- L'installation de pelouse synthétique au sol et la pose de moustiquaire sur les pissettes est aussi préconisée pour rendre la terrasse hermétique et donc inaccessible aux moustiques.

**IMPORTANT :** La réalisation de travaux permettant de rétablir une bonne évacuation des eaux apparaît également comme une solution durable susceptible d'être mise en œuvre.

### GOUTTIÈRES ET CANIVEAUX

Obstruction progressive de la gouttière ou du caniveau par accumulation de feuillages et de sables faisant obstacle à la bonne évacuation des eaux de pluie ou d'arrosage. Outre le manque d'entretien, une contrepenne peut également entraîner une stagnation des eaux au niveau de ce type d'équipements.



## SOLUTIONS

- Nettoyer et curer régulièrement les gouttières et caniveaux afin d'éviter la formation de bouchons et donc d'eau stagnante.
- Effectuer les travaux nécessaires pour rétablir le bon écoulement des eaux en présence d'une contrepenne (un simple ragréage peut parfois suffire).

### BACS ET POMPES DE REFOULEMENT

Une pompe de refoulement (« vide-cave ») installée sur le réseau pluvial ne parvient pas à évacuer la totalité de l'eau de son bac collecteur. Environ 10 à 15 cm d'eau résiduelle stagne en permanence lorsque le bac (béton/



plastique) est étanche. Les moustiques n'ont qu'à traverser la grille pour accéder à l'eau.

### SOLUTIONS

- Percer le fond du bac ou y réaliser un lit drainant afin que les eaux résiduelles puissent s'infiltrer totalement dans le sol (solution définitive).
- Assécher régulièrement le fond du bac ou traiter l'eau avec des produits antilarvaires agréés ou à défaut avec du chlore.



### SOLUTIONS

- Vérifier la présence du bouchon de fermeture du socle. En cas de perte ou de dégradation, colmater l'ouverture avec du ruban adhésif imperméable. Préférer le sable à l'eau pour alourdir les structures.
- Vider régulièrement la colonne du pied de parasol ou la percer dans sa partie basse pour permettre à l'eau de pluie ou d'arrosage de s'évacuer.



### **PIEDS DE PARASOL/PANIER DE BASKET SUR PIED**

Les éléments alourdis avec de l'eau peuvent devenir des gîtes larvaires au niveau de leurs socles et de leurs colonnes en l'absence de mesures de précaution.

### **POTS DE FLEURS ÉQUIPÉS DE RÉSERVES D'EAU ET PRATIQUE DE BOUTURE**

### SOLUTIONS

- Empêcher le moustique d'accéder à la réserve d'eau en empruntant la colonne de remplissage ou la surverse du pot ; Rendre le système hermétique à l'aide de tissu ou de moustiquaire.
- Renouveler complètement l'eau des boutures au moins 1 fois par semaine et les garder en vue.

## **À VOUS DE JOUER !**

### **N'ATTENDEZ PAS L'APPARITION DES PREMIERS MOUSTIQUES POUR AGIR !**

Inspectez votre jardin, votre terrasse ou votre balcon de fond en comble dès le début du mois d'avril pour supprimer, protéger ou traiter toutes les sources d'eau stagnante.

**PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUES !**



Votre action sera d'autant plus efficace si votre proche voisinage (dans un rayon de 100 m) agit aussi. N'hésitez donc pas à relayer l'information auprès de vos voisins et en cas de doute, à nous contacter. Le Service LCN reste à votre disposition au **NUMÉRO VERT : 0 800 10 40 11** pour toute demande de renseignement, pour vous accompagner dans votre démarche ou pour intervenir si besoin.

# Avis de passage Visite à domicile

---

DATE: .....

HEURE: .....

---

**Est+érel**  
**côte d'azur**  
**AGGLOMÉRATION**

*Un destin en commun.*

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS  
SERVICE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

624, chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël  
Tél. 04 94 19 68 51 - [environnement@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:environnement@esterelcotedazur-agglo.fr)

[esterelcotedazur-agglo.fr](http://esterelcotedazur-agglo.fr)